

REGLEMENT



ART 1 : ORGANISATEUR

Ville de Montauban.
Siège de l'organisation :
Direction Sports et jeunesse (Secteur Evènementiel Sportif)
895 rue du Ramiérou 82000 Montauban
Tél. : 06 22 04 97 08 ou 05 63 91 61 58

ART 2 : DATE, LIEU ET HORAIRES

Courses se déroulant le dimanche 31 mars 2019, Ville de Montauban (Tarn-et-Garonne).

- Départ Marathon ; Marathon en duo ; Marathon en relais : 8h30
- Semi-marathon, 10 km : 9h.

Départ et arrivée sur le même site (Avenue du 10^{ème} Dragon, Parc du Cours Foucault)

ART 3 : PARCOURS

3.1 : Généralités

10 km et Semi-marathon en une seule boucle.
Marathon ; Marathon en duo et Marathon Relais en deux boucles.

Parcours sur revêtements de sol variés. Dénivelés inférieurs à 5%

3.2 : Ravitaillement

Ravitaillements principaux tous les 5 km et à l'arrivée. Présence de ravitaillements intermédiaires (eau).
Ravitaillements individuels autorisés aux emplacements prévus par l'organisation, mais à la responsabilité totale du coureur (acheminement, distribution, récupération)

ART 4 : DEROULEMENT

4.1 : Départ, arrivée

Départs à 8h30 (Marathon ; Marathon en duo ; Marathon en relais) et à 9h (semi-marathon et 10 km).
Départ et arrivée des 5 épreuves sur le même site (Avenue du 10^{ème} Dragon, Parc du Cours Foucault)
Parcours urbain intra-muros

ART 5 : PARTICIPANTS

- 10 km : ouvert aux hommes et femmes pour les catégories de cadets à Masters 5
- Semi-marathon : ouvert aux hommes et femmes pour les catégories de juniors à Masters 5.
- Marathon: ouvert aux hommes et femmes pour les catégories d'espoirs à Masters 5.
- Marathon en duo: ouvert aux hommes et femmes pour les catégories d'espoirs à Masters 5.
- Marathon en relais (par équipe de 6) : ouvert aux hommes et femmes pour les catégories de Cadets à Masters 5

5.1 Les catégories

CATEGORIES	ANNEE DE NAISSANCE
MASTERS 5	1939 et avant
MASTERS 4	1940 à 1949
MASTERS 3	1950 à 1959
MASTERS 2	1960 à 1969
MASTERS 1	1970 à 1979
SENIORS	1980 à 1996
ESPOIRS	1997 à 1999
JUNIORS	2000 à 2001
CADETS	2002 à 2003

5.2 FFA

Les courses du 10 km, marathon et semi-marathon sont homologuées par la FFA, bénéficient du Label Régional, et permettent un classement et une qualification.

Tout licencié F.F.A. devra fournir à l'engagement, une photocopie de licence valide au jour de la course.

5.3 Exploitation d'images

Les coureurs autorisent le comité d'organisation à exploiter les images et photos réalisées durant les deux jours de manifestation.

ART 6 : REGLEMENT SPECIFIQUE MARATHON RELAIS

Le Marathon Relais se déroule par équipe de 6 coureurs (catégories de Cadets à Masters 5).

Départ de la course à 8h30

Les distances à parcourir dans l'ordre chronologique sont les suivantes :

Relais 1 : 5 km (Zone relais : Contre allée Boulevard Urbain à hauteur du magasin LEROY MERLIN)

Relais 2 : 6 km (Zone relais : Jardin des Plantes)

Relais 3 : 10 km (Zone relais : Contre allée du Cours Foucault)

Relais 4 : 5 km (Zone relais : Contre allée Boulevard Urbain à hauteur du magasin LEROY MERLIN)

Relais 5 : 6 km (Zone relais : Jardin des Plantes)

Relais 6 : 10 km 195 (Zone de rassemblement équipe : Entrée du Cours Foucault)

L'ensemble des coureurs de l'équipe se retrouveront au départ de la dernière ligne droite avant l'arrivée (zone matérialisée) à l'entrée du Cours Foucault pour effectuer en équipe les 300 derniers mètres

Chaque relayeur devra se rendre sur la zone de relais correspondante par ses propres moyens

Une récompense podium sera remise exclusivement aux équipes premières des catégories Homme (équipe composée de 6 Hommes), Femme (équipe composée de 6 femmes), Mixte (équipe composée de 3 hommes et 3 femmes), et Libre (toute autre composition d'équipe)

Chaque équipe participante recevra une dotation

ART 7 : REGLEMENT SPECIFIQUE MARATHON en DUO

Le Marathon en Duo se déroule par équipe de 2 coureurs (catégories Espoirs à Masters 5)

Départ de la course à 8h30

Les deux coureurs devront effectuer ensemble les 42km195 de la course sur le principe « On part ensemble, on arrive ensemble ».

Pour être classés, les deux coureurs devront impérativement franchir la ligne d'arrivée ensemble

Une récompense podium sera remise exclusivement aux équipes premières des catégories Homme (équipe composée de 2 Hommes), Femme (équipe composée de 2 femmes), Mixte (équipe composée d'1 homme et 1 femme)

Chaque équipe participante recevra une dotation

Un voyage sera offert par tirage au sort, pour les participants classés au Marathon en Duo

ART 8 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Conformément à la loi, la Ville de Montauban a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile. Les coureurs participants sont sous leur propre et exclusive responsabilité. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation, ainsi qu'en cas de vol ou de dégradations des biens personnels du coureur survenus durant la manifestation.

ART 9 : SERVICES GENERAUX

9.1 : Sécurité routière

Sécurité routière assurée par la Police Municipale. Intersections sécurisées par des jalonnes.

9.2 : Postes de secours

Poste de secours tous les 5 km. Poste central de secours à l'arrivée.

9.3 : Médical / Soins

A l'arrivée, présence de kinésithérapeutes, podologues, ostéopathes et médecins. Seuls les médecins sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve

9.4 : Contrôle antidopage

Présence, selon le règlement FFA, d'un contrôle antidopage officiel.

ART 10 : INSCRIPTIONS

Inscriptions limitées à 4000 coureurs sur l'ensemble des courses.

Le Marathon en Duo est limité à 100 duo

Le Marathon en relais est limité à 100 équipes de 6 coureurs

10.1 : Modalités d'inscription

- Par bulletin d'inscription : diffusé sur les courses régionales et lieux publics montalbanais, à solliciter au 06 22 04 97 08 ou au 05 63 91.61.58 ou à télécharger sur le site www.marathon-montauban.com.
L'inscription sera effective après remise du bulletin dûment rempli, accompagné du paiement par chèque à l'ordre du « trésor public » et fourniture des pièces ou photocopies des documents décrits à l'article 10.2. Aucune pièce justificative ne sera rendue.
- En ligne sur le site www.marathon-montauban.com : Après avoir renseigné le bulletin internet et effectué le règlement, le module d'inscription permettra de transférer les pièces décrites à l'article 10.2. Il sera toutefois possible de transmettre ces pièces au moment du retrait du dossard.
Fin des inscriptions en ligne, le mercredi 27/03/2019 à 12h00.
- Sur le Village Marathon le samedi 30 mars 2019 de 9h à 19h.
- Inscriptions au bureau du Marathon, jusqu'au mercredi 27/03/2019 à 12h :
Direction Sports et Jeunesse – Service Evènementiel sportif
Centre de Loisirs du Ramiérou 895 rue du Ramiérou - 82000 MONTAUBAN.
- Inscriptions par courrier : en renvoyant le bulletin d'inscription dûment complété jusqu'au 27/03/2019 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Direction Sports et Jeunesse – Service Evènementiel sportif Centre de Loisirs du Ramiérou 895 rue du Ramiérou - 82000 MONTAUBAN

10.2 : Pièces obligatoires

Pièces à fournir obligatoirement, soit en ligne, soit par courrier, soit le jour du retrait des dossards:

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique **du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** de moins d'un an à la date de la compétition
OU d'une licence ou sa photocopie Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un Pass J'aime courir délivré par la FFA
OU d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération agréée sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Une autorisation parentale, pour les mineurs.
- Un bulletin d'inscription dûment rempli.

Pour les participants étrangers : obligation de fournir un certificat médical, rédigé en langue française, daté et signé, d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF

10.3 : Paiement

- **En ligne** sur le site www.marathon-montauban.com
- **Par courrier**: uniquement par chèque à l'ordre du « Trésor Public ».
- **Sur site**: par chèque à l'ordre du « Trésor Public » ou en espèces.
- **Au Bureau Marathon**: par chèque à l'ordre du "Trésor Public" ou en espèces

Il ne sera procédé à aucun remboursement et ce quelle que soit la cause de non-participation.

ART 11 : FIN DE COURSE

Temps maximum pour le marathon : 5h30.

L'organisation déclarera hors délais, toute personne arrivant au-delà de 2h45 au 21ème km et au-delà de 4h au 30ème km.

Temps maximum pour le semi-marathon : 2h45.

Temps maximum pour le 10 km course : 1h30.

L'organisation procédera à la mise hors course de toutes personnes qui ne sera pas dans ces délais. Les concurrents devront se conformer aux règles du code de la route. Disqualification en cas de non-respect du règlement ou d'actes d'incivisme.

ART 12 : CLASSEMENT / RECOMPENSES

Podium scratch homme et femme du 10 km, semi-marathon et marathon :

1er ; 2ème ; 3ème **SANS CUMUL.**

Podium homme et femme du 10 km, semi-marathon et marathon :

1er de chaque catégorie.

Podium homme, femme et mixte pour le marathon-relais :

1er de chaque catégorie.

Podium homme, femme et mixte pour le marathon-Duo :

1er de chaque catégorie.

ART 13 : PRIMES

Primes offertes aux vainqueurs Hommes et Femmes Scratch selon la répartition suivante :

Vainqueurs scratch	HOMMES	FEMMES
MARATHON	300€	300€
SEMI-MARATHON	200€	200€
10 KM	100€	100€

Si le record de l'épreuve disputée est battu, l'athlète sera verra remettre une surprime de 100€

En cas de contrôle anti-dopage, les primes seront distribuées après retour négatif de l'organisme de contrôle anti-dopage, à l'organisation.

ART 14 : DOTATIONS

Récompenses identiques à chaque participant des 5 épreuves. Pour les marathonien dotations supplémentaires (médaille personnalisé et textile). Récupération de la dotation dans le Village Marathon.

Un voyage sera offert par tirage au sort, pour les participants classés au Marathon en Duo

ART 15 : ANNULATION / MODIFICATION

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves, de modifier les tracés ou d'apporter tous les changements nécessaires à une bonne tenue de la manifestation.

ART 16 : ENGAGEMENT

En faisant acte d'inscription, le coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, d'en accepter les termes et de les respecter.